

ARRETE DU MAIRE N° 60/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter à 54610 Lixières (dans le cadre du chantier d'assainissement) par l'Entreprise S.T.P.L. – ZAC de la Ferrière – 336 rue Marie Marvingt à 54380 Dieulouard,
La Commune de BELLEAU,

ARRETE **du mardi 23 novembre 2021 au vendredi 26 novembre 2021**

Article 1^{er}. rue des Francs : la circulation sera interdite (traversée de route), donc la rue des Francs sera barrée et sans déviation.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.T.P.L. ZAC de la Ferrière – 336 rue Marie Marvingt à 54380 Dieulouard, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

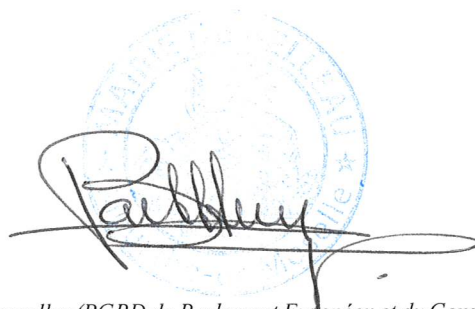
Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.T.P.L. – ZAC de la Ferrière – 336 rue Marie Marvingt- 54380 Dieulouard,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 17 novembre 2021.

Le Maire,
Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.